

Bureau Veritas Exploitation SAS

MARCQ-EN-BAROEUL
299 rue du Général de Gaulle
59700 MARCQ-EN-BAROEUL France
Téléphone : 03 20 19 25 00
Mail : christophe.couvreur@bureauveritas.com

A l'attention de DRUESNE DAVID

ACCES INDUSTRIE
ZI N 09 EST AUTOROUTE A2 SORTIE N 24
59264 ONNAING

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Copie à **STVGP, PLICHARD**

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR
ACCOMPAGNANT UNICARRIERS PS125TFV359 N° PS214685/04
S N° 15668



Intervention du 18/12/2024

Coordonnées du site :

Nom du site : ACCES INDUSTRIE CHT PANDROL
Latitude : 50.3941
Longitude : 3.4687

Lieu d'intervention :

ZONE INDUSTRIELLE DU BAS PRE
59590 RAISMES

Numéro d'affaire : 23620311

Référence du rapport : 23620311/4.41.1.R

Rédigé le : 18/12/2024

Par : Christophe COUVREUR

Ce document a été validé par son auteur

Références client

N° 15668

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

Nous n'avons pas été accueillis lors de notre arrivée sur le site.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT : 1



Fiche n° 1 : Localisation : Chantier pandrol à raismes
Marque: UNICARRIERS Type: PS125TFV359 n°série: PS214685/04 S n°interne:
15668

Avis général : **Satisfaisant.**

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT	N° série : PS214685/04 S
	Marque : UNICARRIERS	N° interne : 15668

	Type : PS125TFV359	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de mise en service : 2015	
	Année de fabrication : 2015	Localisation : Chantier pandrol à raismes

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : MICHAEL



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s) : Electrique, Hydraulique Tablier : sans déplacement latéral Marquage Constructeur : CE	Ensemble d'élévation : mât triple Compteur horaire : 806
---	---

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : 1250	à hauteur de levage (m) : 2.5
---------------------------	--------------------------------------

Autre capacité (kg) : 400	à hauteur de (m) : 4.43
----------------------------------	--------------------------------

Équipements

Désignation : Bras de fourche	Vérfié : Oui
--------------------------------------	---------------------

Type : Recouvrantes

Suspentes

(1)
Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE MAT
--	--------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 3x4
--------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : 2

(2)
Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE LIBRE
--	----------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 3x4
--------------------------	-------------------

Nombre de suspentes : 2

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance
--

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT	N° série : PS214685/04 S
	Marque : UNICARRIERS	N° interne : 15668

Description : Bras de fourche : Charge posée.	Charge d'essai estimée (kg) : 1250
--	---

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	7 Cabine - poste de conduite
Équipements	7.2 Constitution, fixations
Suspentes	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
Appareil de mesure utilisé	8 Organes de service et de manoeuvre
A Aspects documentaires	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.1 Carnet de maintenance	8.2 Interdiction d'emploi
A.2 Affichage capacité	8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	8.5 Identification des organes de service
A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon	8.6 Retour automatique au point neutre
A.14 Notice d'instruction	8.7a Avertisseur sonore
A.17 Rapports de vérification	8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.15 Autre(s) organe(s) levier timon
1 Accès installés à demeure	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	9.1 Attaches
3 Charpente	9.2 Dispositifs de préhension
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	9.4b Suspentes chaines
3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
3.10 Mât	10 Mécanismes
4 Châssis	10.1 Limiteur de vitesse
4.4 Organes de roulement	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
4.5 Ossature - Contrepoids	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
5 Source d'énergie	10.12 Freins de stationnement
5.1 Dispositif de séparation générale	10.16 Freins de translation
5.2 Equipements, canalisations	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
	11.27 Asservissement vitesse translation/hauteur
	11.37 Sécurité de timon
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10